

RAPPORT DE LA MISSION D'OBSERVATION DU 2^E TOUR DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE LE 3 JUILLET 1996

A la suite de la mission d'observation du premier tour de l'élection présidentielle du 2 juin 1996, une seconde mission francophone d'observation s'est rendue, à la demande des autorités nationales, sur décision des Instances politiques de la Francophonie, et sous l'égide de l'ACCT au Tchad, pour observer le déroulement du deuxième tour de l'élection présidentielle fixé au 3 juillet 1996.

La mission était composée d'un parlementaire désigné par l'AJPLF, en la personne de Me Kokou Joseph Koffigoh, ancien Premier Ministre du Togo, Député à l'Assemblée Nationale et des personnalités suivantes désignées par l'ACCT :

- M. le professeur Alexis Hountondji, Vice-Président de la Cour Constitutionnelle (Bénin),
- Madame Nicole Ndoko, Présidente Nationale de l'Association des Femmes juristes Camerounaises, Secrétaire Générale de l'Université de Yaoundé II (Cameroun),
- M. Marcel Parent, Député à l'Assemblée Nationale du Québec (Canada),
- M. Jean-Jacques Versière, ancien chef de mission de coopération (France),
- M. Bernard Hadjadj, ancien chef de mission de coopération (France),
- Maître Mame Bassine Niang, Président-fondateur de l'Organisation Nationale des Droits de l'Homme, avocat-chercheur (Sénégal),
- M. Louis-Marie Bastide, Président de la Cour Suprême (Mali),
- M. Abdelmounaïm Dilami, Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Rabat (Maroc),

M. Koffigoh a été désigné, chef de la mission, Mme Niang et M. Dilami, porte-parole M. Bernard Hadja a assumé les fonctions de rapporteur général.

La coordination technique de cette mission a été assurée par l'équipe de l'Agence composée de :

- M. Jean-François Bonin, responsable de projets à la Délégation Générale à la Coopération Juridique et Judiciaire,
- Madame Marie-Catherine Dumont, responsable de la Documentation à la Délégation Générale à la Coopération Juridique et Judiciaire.

I. GENÈSE ET PRÉPARATION DE LA MISSION D'OBSERVATION DU DEUXIÈME TOUR

1. Le Secrétaire Général de l'Agence de la Francophonie (ACCT), a été saisi de requêtes présentées par S.E Monsieur Ahmat Abderamane Hagggar, Ministre des Affaires Etrangères de la République du Tchad, confirmées par S. E Monsieur Djtmasta Koibla, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en vue, d'une part, d'une assistance matérielle et financière, pour la tenue de l'ensemble des consultations électorales, arrêtées selon le calendrier joint, et, d'autre part, de l'envoi d'une mission d'observation de l'élection présidentielle du 2 juin 1996, suivie, s'il y avait lieu, d'un deuxième tour, initialement fixé au 23 juin 1996.

2. Sur mandat du Conseil Permanent de la Francophonie, l'Agence a dépêché une mission exploratoire à N'Djaména du 9 au 15 mai 1996, ce, conformément aux Principes Directeurs relatifs à l'envoi de missions d'observation des élections.

Le rapport de cette mission a été transmis par le Secrétaire Général de l'Agence de la Francophonie (ACCT) le 23 mai 1996, au Président du Conseil Permanent de la Francophonie et soumis à l'examen de la Commission Politique dudit Conseil.

Le rapport des membres de la délégation de la Francophonie contenaient les recommandations suivantes :

- l'envoi d'observateurs au Tchad, « les conditions de préparation de l'élection présidentielle du 2 juin 1996, étant réunies pour qu' elle se tienne dans les délais et la mobilisation générale » ;
- une collaboration étroite entre les observateurs de la francophonie et les observateurs des autres délégations,
- une assistance aux Institutions impliquées dans le processus électoral en cours, ce qui s'est traduit par la fourniture :
 - de matériel informatique et de reprographie à la CENI,
 - de matériel informatique à la Cour d'Appel de N'Djaména,

- d'une cabine d'écoute au Haut Conseil de la Communication,
- de cassettes vidéo à la télévision tchadienne.

Ces recommandations ont été approuvées par les Instances de la Francophonie.

3. La mission d'observation du premier tour s'est déroulée du 30 mai au 7 juin 1996.

Dès son arrivée, elle a remis les équipements déjà mentionnés à leurs destinataires de manière à ce qu'ils soient utilisés dès le premier tour de scrutin.

Au terme de son séjour, la mission a porté les appréciations et suggestions générales suivantes :

- Sur la base de ce qu'elle a effectivement pu constater, elle a estimé que l'élection présidentielle du 2 juin 1996 s'était déroulée dans de bonnes conditions.
- Elle a salué le rôle joué par les différentes institutions et les divers acteurs associés à la préparation et à la gestion du processus électoral, notamment la CENI qui a su, au mieux, faire face aux nombreuses sollicitations et difficultés inhérentes à toute opération électorale grâce à l'appui précieux de partenaires à la démocratisation, en particulier la France, l'Union Européenne, l'Agence de la Francophonie, les Etats-Unis et le PNUD.
- Elle a perçu la forte attente de la population mettant tous ses espoirs dans le fait que cette élection présidentielle allait contribuer à normaliser la situation au Tchad et à y ramener la paix.
- Elle a considéré comme positif l'appui apporté sous différentes formes aux Institutions clé du processus électoral, tout en relevant, une fois de plus que la démocratisation et les élections impliquaient des moyens financiers autrement plus importants.
- Elle a relevé des faiblesses dans le dispositif électoral mis en place, mais émettait l'avis que l'expérience permettrait d'en améliorer le fonctionnement comme en témoignent :
 - les membres du bureau de vote qui ont su faire preuve d'esprit d'initiative pour arriver à bout de difficultés d'ordre pratique,
 - les électeurs dont la mobilisation, le calme, la patience et l'esprit civique ont forcé l'admiration.
- Sans qu'elles n'entachent fondamentalement la régularité de l'élection, il était relevé que certaines faiblesses n'en appelaient pas moins quelques améliorations au niveau notamment :
 - du vote des nomades et des personnes déplacées qui peuvent ouvrir la porte aux fraudes. Ce point devait recevoir une attention particulière en vue des prochaines consultations,
 - de l'encre utilisée constitue une source potentielle de contestation étant donné qu'elle n'est pas indélébile,
 - du vote des tchadiens à l'étranger échappant à toute observation,
 - de la formation des membres du bureau de vote qui ne leur permettait pas toujours de répondre aux nombreuses sollicitations des électeurs.

La mission, tout en saluant les efforts significatifs déployés par les autorités politiques et administratives du Tchad pour accomplir les différentes opérations de vote dans un contexte économique précaire, suggérait de :

- renforcer la capacité d'intervention de la CENI pour prévenir certaines insuffisances dans la gestion des consultations à venir,
- rendre fonctionnelle, à court et moyen termes, la Cour d'Appel impliquée dans la proclamation des résultats.

4. Les résultats provisoires ont été rendus publics par la CENI le vendredi 7 juin 1996. Sur les

3.565.913 inscrits, 2.712.013 personnes se sont prévaluées de leur droit de vote, pour un taux de participation de 76,05%. 84.629 bulletins ont été annulés, ce qui laisse 2.627.384 suffrages exprimés.

M. Idriss Déby a obtenu le plus grand nombre de voix, 1 257.470, soit 47,86 % des suffrages exprimés, alors que M. Wadal Abdelkader Kamougué arrivait second, avec 290.990 voix, soit 11,08 % des suffrages exprimés.

5. Les résultats définitifs ont été proclamés par la Cour d'Appel de N'Djaména le 19 juin 1996. Dans son arrêt, la Cour a rejeté les recours en annulation déposés auprès d'elle par quatorze des quinze candidats qui se présentaient au premier tour. Elle a ensuite opéré diverses rectifications matérielles et procédé aux redressements jugés nécessaires et aux annulations des votes au niveau de certains bureaux. L'arrêt produit en annexe, énumère les irrégularités retenues par la Cour.

Les modifications apportées aux résultats provisoires par la Cour d'Appel n'ont pas modifié l'ordre des candidats. En revanche, la Cour a réduit de 305.051 le nombre de votants et augmenté de 3.595 le nombre de bulletins nuls, ce qui laisse 2.318.738 suffrages exprimés.

Ont ainsi obtenu par ordre décroissant :

MM.

- Idriss Deby 43,82 %
- Kamougue W. Abdalkader 12,39 %
- Saleh Kebzabo 8,61 %
- Jean Bawoyeu Alingue 8,3 %
- Lol Mahamat Choua 5,93 %
- Younous Ibedou 3,29 %

- Adoum Moussa Seif 2,91 %
- Abdoulaye Lamana 2,74 %
- Delwa K. Coumakoye 2,29 %
- Yorongar Ngarleji 2,08 %
- Mahamat Abdoulaye 2,06 %
- Abbas Mahamat Ambadi 1,62 %
- Naimbaye Lossimian 1,52 %
- Adoum Hassan Issa 1,24 %
- Elie Romba 1,12 %.

La nouvelle Constitution du Tchad adoptée par référendum le 31 mars 1996 et entrée en vigueur le 14 avril 1996, précisant en son article 61 que le Président de la République, élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans, rééligible une seule fois, doit disposer de la majorité absolue des suffrages exprimés pour être élu au premier tour, sinon, qu'au deuxième tour, il est élu parmi les deux candidats arrivés en tête, à la majorité simple des voix, la majorité absolue des suffrages exprimés n'ayant pas été atteinte, lors du 1^{er} tour, restaient en présence, pour le second tour, M. Idriss Deby et M. Kamougué W. Abdelkader.

II. MISSION D'OBSERVATION DU SECOND TOUR DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DU 3 JUILLET 1996

La proclamation des résultats définitifs du premier tour n'étant intervenue que le 19 juin, le calendrier électoral initial a été modifié, avec l'accord des candidats et le deuxième tour a été fixé au 3 juillet 1996. La mission francophone d'observation s'est rendue au Tchad dès le samedi, 29 juin 1996. Forte de l'expérience et des enseignements acquis lors des deux précédentes missions, la délégation de la francophonie disposait de sérieux atouts pour assurer dans de bonnes conditions, cette mission d'observation du second tour de l'élection présidentielle.

Partant de ces acquis, la mission s'est efforcée de se conformer aux Principes Directeurs et de répondre aux principales préoccupations exprimées par les Instances Politiques de la Francophonie, dans ce domaine.

A. Observation avant le jour du scrutin

1. Méthodes de travail de la mission et participation à la coordination

1. 1. Les séances de concertation qu'ont tenues les membres de la délégation, dès leur arrivée, puis tout au long de la mission, leur ont permis de s'imprégner du contexte général de cette mission, et d'harmoniser les points de vue sur un certain nombre d'interrogations relatives, notamment, au type de collaboration avec les autres observateurs tant nationaux qu'internationaux, les activités d'information et l'organisation de l'observation proprement dite.

1. 2. *Coordination* : conformément aux recommandations de la mission exploratoire, confortées par une correspondance, en date du 24 mai 1996, émanant du Ministre des Affaires Etrangères du Tchad, invitant l'Agence de la Francophonie « à assurer la co-coordination de l'observation internationale, avec la Division de l'Assistance électorale des Nations Unies », une « cellule de coordination », regroupant les porte-parole de chaque délégation d'observateurs internationaux et nationaux, a été mise en place à la veille du 2^{ème} tour de scrutin, renouvelant par là, l'expérience positive du 1^{er} tour.

De même et afin d'assurer, d'une part, en toute circonstance, l'identité, l'autonomie et le rôle spécifique de la Francophonie, tout en veillant, d'autre part, à ce qu'une étroite collaboration avec les observateurs des autres délégations soit établie, les membres de la délégation ont retenu un double principe, à savoir :

- la participation active à la coordination, en tant que vice-président¹, tant au niveau des réunions de concertation, de la constitution d'équipes mixtes d'observateurs, (élément constituant une garantie de sécurité et une protection morale pour l'observateur), que de l'organisation d'une conférence de presse commune et la diffusion d'un communiqué conjoint.
- le maintien d'activités autonomes, afin d'enrichir la visibilité de la Francophonie, sous forme du déploiement de quelques équipes d'observateurs spécifiques dans des régions non couvertes par la coordination et de l'élaboration du présent rapport circonstancié.

1. 3. Médiatisation

Le 1^{er} juillet 1996, les membres de la délégation ont publié le communiqué suivant afin de préciser les objectifs de la mission ainsi que le soutien matériel apporté par l'Agence pour le déroulement du processus électoral.

¹ La Présidence avait été confiée à l'ONU.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DE LA FRANCOPHONIE

L'Agence de la Francophonie, conformément à son mandat, et attentive à la consolidation de l'Etat de droit au Tchad, a décidé, suite à la demande des autorités tchadiennes, de fournir un appui au processus électoral par l'envoi d'une mission d'observation du deuxième tour de l'élection présidentielle du 3 Juillet 1996.

Cette présence s'inscrit dans le cadre du soutien constant apporté par l'Agence de la Francophonie au processus démocratique en cours et complète les appuis de l'ACCT au fonctionnement de la CENT du Haut Conseil de la Communication et de la Cour d'Appel.

La présente mission multilatérale francophone, associant l'ACCT et l'AIPLF est composée de représentants du Bénin, du Cameroun, du Canada, de la France, du Mali, du Maroc, du Sénégal et du Togo.

Le gouvernement de la République du Tchad a également invité l'Agence à assurer la co-coordination des activités d'observation de ce second tour de l'élection présidentielle avec la Division de l'Assistance Electorale des Nations Unies.

Au terme de leur mission, les délégués de l'Agence et de l'AIPLF feront rapport aux instances de la Communauté francophone conformément au mandat qui leur a été donné.

N'Djaména, le 1^{er} juin 1996

Le jour du scrutin, une équipe de télévision AITV a suivi deux membres de la délégation (Mme Niang et M. Hadjadj) dans leurs activités d'observation, dès l'ouverture des bureaux de vote dans le 3^e arrondissement de la ville de N'Djaména.

A la clôture du scrutin, MM. Koffigoh et Duilami ainsi que Mme Niang ont aussi participé à un débat télévisé en direct sur les ondes de la télévision tchadienne.

2. Appréciation du contexte du second tour

Les membres de la mission francophone ont eu des entretiens nombreux et variés ainsi que des séances de travail avec, notamment le Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, l'Ambassadeur de France, le Commandant de l'Opération Epervier, le Chef de mission de coopération française, le Chef de la mission de coopération militaire, le Représentant-résident du PNUD ainsi qu'avec les Présidents de la Cour d'Appel, du Haut Conseil de la Communication et de la CENI (voir liste des personnalités et des institutions rencontrées, en annexe).

2. 1. Climat préélectoral et appréciation des principaux protagonistes

Afin de se faire une opinion sur l'état d'esprit des deux candidats et d'apprécier le climat préélectoral, la mission a eu des entretiens avec M. Mahmoud Hassen, Directeur de campagne de M. Idriss Deby, M. Kamougué W. Abdelkader, mais également avec M. Jean Alingué, candidat arrivé troisième au premier tour et partisan avec d'autres candidats malheureux du boycott du second tour. Ces derniers, contestant les résultats du premier tour, ont également appelé à faire de la journée du 2 juillet, une journée « ville morte ».

Le directeur de campagne de M. Idriss Deby s'est, pour sa part, montré très serein et n'a montré aucune inquiétude sur les consignes relatives à l'opération ville morte ainsi que sur l'appel au boycott. Il a par ailleurs, fait part de quelques préoccupations sur le bon déroulement du scrutin dans le sud du pays, du fait des difficultés occasionnées par la saison des pluies.

M. Kamougué, concurrent de M. Deby pour ce second tour, a fait part à la délégation de ses inquiétudes quant à l'impartialité du scrutin se référant aux irrégularités relevées au premier tour, irrégularités qu'il impute à la CENI. Toutefois, après avoir, avec les 13 autres candidats du premier tour, demandé l'annulation du scrutin, il a accepté de se maintenir au second tour, sous réserve de la satisfaction de certaines conditions qui ont pu être satisfaites à la suite d'entretiens entre les deux candidats.

MM. Deby et Kamougué seraient convenus, d'une part, que leurs observateurs seraient présents au sein de la CENI (tant au niveau national qu'au niveau local) et, d'autre part, que les délégués des deux candidats seraient présents dans les véhicules destinés à recueillir le vote des nomades. Tout en souhaitant que ces élections soient l'occasion de fournir une image sereine et pacifique du Tchad, M. Kamougué a émis le vœu que les observateurs internationaux portent une attention particulière à la CENI.

Le Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, M. Noudjalbaye Ngaryanan a informé la délégation, en fin de soirée, le 2 juillet, de l'échec de l'opération « ville morte », ce que les membres de la délégation francophone présents à N'Djaména ont pu constater lors de leurs déplacements en ville dans la journée.

Il a également annoncé la suspension de l'Union des Syndicats du Tchad (UST) qui, selon lui, aurait outrepassé ses attributions en prenant une position de nature politique par la diffusion d'un communiqué appelant au boycott de l'élection.

2. 2. Le financement de l'élection

Le budget prévisionnel de l'élection présidentielle estimé au début de mai 1996 à 1.689.666.300 FCFA, a du être révisé à la hausse, de l'ordre de 200 millions de FCFA nécessaires à la couverture des dépenses additionnelles du deuxième tour.

A l'apport extérieur évalué à 899.577.800 FCFA, il convient d'ajouter l'appui logistique de l'armée française (Opération Epervier) qui a permis d'assurer le transport aérien :

- au départ de N'Djaména, du matériel électoral d'abord, puis des formateurs, des membres de la CENI, ainsi que des observateurs sur l'ensemble du territoire ;
- au retour, après le scrutin, de l'ensemble du personnel électoral, des observateurs, puis des procès-verbaux des bureaux de vote après leur collecte dans certaines préfectures, pour les transmettre à la CENI.

De même, les véhicules de la Coopération Française et d'autres loués par la Francophonie et mis à la disposition d'observateurs délégués par des ONG tchadiennes sont venus renforcer le parc automobile nécessaire à l'observation.

2. 3. Le matériel électoral

Tout le matériel électoral a été acheminé l'avant-veille et la veille du scrutin dans l'ensemble des 14 préfectures à l'exception selon le Président de la CENI, de 6 localités

situées dans le sud du pays qui n'auraient pu être atteintes du fait des inondations. Cependant, la plupart des difficultés engendrées par les pluies dans le sud ont été largement réglées par un renforcement adapté des moyens aéroportés déployés par l'Opération Epervier.

Comme pour le premier tour et en dépit des recommandations de la première mission d'observation francophone, l'encre a été remplacée par du permanganate de potasse.

2. 4. Les mesures de sécurité prises durant la campagne et en vue du scrutin

Le Secrétaire d'Etat à l'Intérieur a informé la délégation que les problèmes de sécurité étaient plus simples, pour ce second tour, du fait de la présence de deux candidats. Plus de 2.000 policiers et gendarmes étaient mobilisés pour assurer l'ordre le jour du scrutin, tandis que tous les militaires tchadiens étaient, comme pour le premier tour, consignés dans leurs casernes.

2. 5. Médias et élections

Au cours de l'entretien qu'il a accordé aux membres de l'équipe francophone, le Président du Haut Conseil de la Communication qui a pour missions de veiller au respect des règles déontologiques en matière d'information et de communication ; de garantir la liberté de la presse et l'expression pluraliste des opinions ; d'assurer aux partis politiques l'égal accès aux médias publics ; de garantir aux associations l'accès équitable aux médias publics, a estimé avoir rempli ces dernières, eu égard à la répartition des temps d'antenne entre les candidats.

Il a reconnu, cependant, que la couverture des manifestations et des faits de campagne n'avait pas été assurée avec toute l'impartialité souhaitable par les stations des radios locales (Abéché, Sarh, Moundou).

D'après lui, le HCC a, par ailleurs, joué un rôle modérateur vis-à-vis de la presse écrite qui a rempli sa tâche, sans débordement et avec professionnalisme.

Le Président du HCC a regretté l'absence de moyens de fonctionnement. Au 2 juillet, l'Etat n'avait versé que le douzième de sa dotation budgétaire annuelle. Dans ce contexte, le matériel fourni par l'Agence de la Francophonie à l'occasion du premier tour, a été d'autant apprécié.

2. 6. Immersion dans les circonscriptions

Les observateurs de la francophonie affectés dans la ville de N'Djaména ont pris contact, la veille du scrutin, avec les sous-commissions de la CENI dans les arrondissements. Cette visite leur a permis de constater que :

- le matériel était prêt et déjà dans les lieux de vote sous la garde des chefs de quartier,
- les membres des bureaux de vote (Président, Vice-Président, secrétaire et les deux assesseurs), étaient partout désignés,
- les délégués des candidats (à raison de 2 par candidat) avaient été désignés et avaient retiré leur attestation servant de carte d'accès au bureau de vote, certifiée par le Président de la sous-commission de la CENI.

Ils ont pu également repérer les différents bureaux de vote se trouvant dans l'arrondissement de leur affectation (ex: 3ème Arrondissement : 64 bureaux de vote dont 7 dans les camps militaires).

B. L'observation le 3 juillet 1996, jour du scrutin

1. Secteurs observés

1. Koffigoh + autres observateurs
N'Djaména rural
2. Parent + autres observateurs
N'Djaména (1^{er} arrondissement)
3. Versière + autres observateurs

	N'Djaména (2 ^e arrondissement)
4. Hadjadj + autres observateurs	N'Djaména (3 ^e arrondissement)
5. Niang	
	N'Djaména (5 ^e , 6 ^e arrondissements)
6. Dilami-Dumont	
	N'Djaména urbain et rural
7. Ndoko + autres observateurs	
	Faya (Préfecture du B.E.T.)
8. Bastide + autres observateurs	
	Moundou (Préfecture Logone- occidentale)
9. Bonin + autres observateurs	
	Bardai (Préfecture du B.E.T.).

Il est à signaler que du fait des distances et de la saison des pluies, Mme Ndoko et MM. Bastide et Bonin ont eu recours au dispositif aérien Epervier. Le reste de l'équipe s'est déplacé au moyen de véhicules loués par l'Agence.

Le déploiement a permis à la mission de couvrir une variété de situations et d'observer tant dans la zone urbaine de N'Djaména dans sa périphérie rurale qu'à l'intérieur du pays (au nord comme au sud), un nombre important de bureaux de vote, soit 180 au total.

Les comptes rendus détaillés de chacune des équipes a permis à la délégation de rédiger la partie du rapport portant sur l'organisation et le déroulement des opérations de vote ainsi que sur le dépouillement.

2. Organisation matérielle

2. 1. Organisation et fonctionnement des bureaux de vote

Localisation : En ce qui concerne la ville de N'Djaména, les bureaux de vote étaient localisés dans des lieux fort divers (écoles, centres de soins, habitations privées prises en location, cinémas désaffectés, bars, etc.) avec, cependant, une large proportion de locaux traditionnels (paillotes en bordure de rue).

Heure d'ouverture et de fermeture : la quasi totalité des bureaux de vote situés dans N'Djaména et sa périphérie, ainsi qu'en province, ont été ouverts à 7 heures à l'exception de quelques rares cas où l'ouverture a été retardée d'une demi-heure en raison de l'absence d'enveloppes ou de la défection d'un membre du bureau.

Le matériel électoral : tous les bureaux de vote de N'Djaména-ville disposaient d'une urne correctement confectionnée, transparente latéralement sur une de ses faces, avec une fente assez large à sa partie supérieure pour laisser passer l'enveloppe. Elles étaient scellées généralement par deux cadenas. Toutefois, des observateurs ont vu, dans le 5^e arrondissement de N'Djaména, des urnes munies d'un seul cadenas, avec, parfois, un fond branlant, tandis que, dans certains coins ruraux, la même observation a été faite pour l'absence de cadenas.

Dans la totalité des bureaux visités, les bulletins de chaque candidat étaient disponibles en nombre suffisant.

Les enveloppes de couleur beige étaient estampillées avec la mention « Election Présidentielle, 2^e tour » et étaient de dimension suffisante pour accueillir le bulletin sans risque de froissement.

Les présidents des bureaux de vote ont fait preuve d'imagination pour la confection d'isoloirs de fortune, généralement une toile écrue accrochée, mettant ainsi, à l'abri des regards, les citoyens accomplissant leur devoir électoral. Dans certains cas, notamment dans le 6^e arrondissement de N'Djaména, les isoloirs n'étaient pas prévus tandis que, parfois, spécialement dans les bureaux de vote situés à l'intérieur d'enceintes militaires, des locaux servaient d'isoloirs, voire des magasins dans d'autres cas.

Le permanganate de potasse, contrairement à l'encre utilisée dans certaines régions du pays, n'était pas indélébile.

A quelques très rares exceptions, les listes électorales n'étaient affichées nulle part; cependant les listes d'émargement étaient partout disponibles, la plupart du temps sous forme manuscrite.

2. 2. Les membres du bureau de vote

Les membres des bureaux de vote étaient présents et au complet dans la quasi totalité des cas. Les rares défections d'assesseurs ont fait l'objet d'un remplacement, sur site. Ce personnel électoral, formé une première fois à l'occasion du référendum constitutionnel, puis à l'occasion du premier tour, s'est généralement montré compétent. Il s'agissait en général d'enseignants ou d'élèves de terminale.

2. 3. La représentation des candidats

En ce qui concerne N'Djaména, les représentants des deux candidats étaient présents, même s'il a pu être noté, pour des questions d'organisation, l'absence, dans la première demi-heure du scrutin, de certains délégués du candidat Kamougué. En revanche, dans les bureaux de vote situés dans les camps militaires, les observateurs de la Francophonie ont remarqué l'absence systématique du représentant de M. Kamougué.

Dans les régions de l'intérieur du pays, la situation observée a été plus contrastée : à Bardai, seul le délégué itinérant de M. Kamougué était présent ; à Faya, le représentant du candidat de l'URD était là dans un bureau sur cinq, tandis qu'à Moundou, les délégués des deux candidats étaient systématiquement présents.

3. Le déroulement du scrutin

• nombre d'inscrits et taux de participation

Chaque bureau de vote comptait à N'Djaména entre 500 et 800 personnes inscrites sur les listes.

Contrairement à la grande mobilisation qui a prévalu au premier tour, tous les observateurs ont pu constater la faible fréquentation des bureaux de vote dès la mi-journée à N'Djaména. A titre d'exemple, les pointages effectués sur 18 bureaux de vote « civils » situés dans le 3^e arrondissement de la capitale ont fait ressortir les indications suivantes :

- de 8h à 10h : sur 8 bureaux de vote, le taux de participation était estimé à 24 % ; les files d'attente comportaient plus de 50 électeurs dans 4 cas et moins de 50 électeurs dans les autres cas.
- de 10h à 12h30 : sur 6 bureaux de vote, le taux de participation était estimé à 44 % ; il n'y avait aucun électeur dans 5 cas sur 6 ;
- de 16h à 17h : sur 4 bureaux de vote, le taux de participation était estimé à 46 % ; aucun électeur n'était présent dans les quatre bureaux.

A l'intérieur du pays, alors que la participation semble avoir été massive à Moundou, il semblerait que la situation à Faya et à Bardai ait été comparable à celle observée à N'Djaména.

Le nombre de votes par procuration excédait rarement 5 en moyenne par bureau sur N'Djaména et environs et concernait principalement des électrices.

• Le vote des nomades et des personnes en déplacement

Dans la ville de N'Djaména, les personnes déplacées représentaient, en moyenne, entre 5 à 10 % de l'effectif des électeurs régulièrement inscrits dans chaque bureau accueillant des électeurs civils, avec un taux de 35 % dans un cas. Cependant, cette proportion a atteint des niveaux beaucoup plus élevés dans les bureaux situés dans les camps militaires augmentant, en moyenne, de 80 %, l'effectif des électeurs inscrits.

A Moundou, la proportion de gens déplacés dans les bureaux de vote a été négligeable (1 %), tandis qu'elle oscillait entre 20 et 50 % dans les bureaux visités à Faya et Bardai.

• Conditions de déroulement du vote

L'amélioration notable des moyens de liaison entre les bureaux et les sous-commissions de la CENI par rapport au premier tour a permis un déroulement sans rupture du scrutin. Les réceptacles (grands sacs en plastique généralement, boîtes en cartons) ont fait défaut, dans certains endroits, offrant ainsi au regard, des isolements jonchés de bulletins non utilisés.

La vérification de l'identité de l'électeur s'est effectuée uniquement sur présentation de la carte d'électeur, cependant la présence systématique des chefs de quartier garantissait, pour les personnes inscrites, la validité de l'identité.

A part quelques encombrements, ici ou là, le scrutin s'est déroulé de façon fluide grâce à l'expérience acquise lors des deux consultations précédentes, tant par les membres des bureaux de vote que par les électeurs.

Une tentative de vote multiple a été observée dans un bureau de Faya. Elle a aussitôt été déjouée grâce à la vigilance du Président du bureau.

Il semblerait également que quelques fillettes n'étant visiblement pas en âge de voter, aient pris part au scrutin dans des villages situés à une quinzaine de kilomètres de Faya.

4. Libre expression du suffrage, sécurité et ordre public

Pour ce qu'a pu constater la mission, les électeurs, de manière générale, n'ont subi aucune pression ou intimidation directes et /ou visibles, à l'exception de certains bureaux militaires où le commandant interpellait les hommes de rang peu pressés de se rendre aux urnes.

Dans la préfecture de Chari Baguirmi (N'Djaména rural), à hauteur de Koundoul, des militaires en camion intimidaient la population pour l'inciter à aller voter.

A Bardai, un militaire en arme était présent dans 4 bureaux sur les 6 visités, sans pour autant que leur présence ait eu une signification intimidatrice.

Dans la ville de N'Djaména, 2 policiers ou gardes nationaux étaient présents dans chaque bureau. Leur présence était discrète.

5. Dépouillement du scrutin

Les membres de la mission ont assisté au dépouillement sur place des résultats dans de nombreux bureaux de vote. Dans quelques bureaux, l'absence d'électricité et la forte pluie qui s'est abattue sur N'Djaména à la clôture du scrutin, ont créé certaines perturbations qui, cependant, n'ont pas affecté la rigueur du dépouillement.

En effet, les dépouillements tant dans la capitale qu'à l'intérieur du pays se sont effectués de manière consciencieuse et correcte et dans une totale transparence.

C. Observation après le scrutin du 3 juillet

1. Les membres de la mission ont rencontré certaines personnalités retenues auparavant par la campagne électorale :

Le Ministre de l'Intérieur, le Ministre des Armées ainsi que le Ministre de la Justice ont informé les observateurs de la Francophonie qu'aucun trouble à l'ordre public le jour du vote ne leur avait été signalé et que la situation était calme à la grandeur du pays.

La délégation a saisi l'occasion de ces rencontres, le mardi 9 juillet, pour s'informer du sort de M. Yorongar, candidat au premier tour, arrêté à Bébédja, le 2 juillet. Le Ministre de la Justice qui venait de recevoir le dossier a donné rendez-vous aux observateurs, trois jours plus tard, le temps qu'il l'étudie et prenne les décisions qui lui incombent dans le traitement de cette affaire. Le vendredi 12, le Ministre de la Justice, qui était accompagné du Procureur général de la République, a confirmé que M. Yorongar avait été transféré à N'Djaména, qu'il était toujours détenu, et qu'il serait probablement libéré sous peu, compte tenu des informations consignées au dossier. Les observateurs n'ont pas obtenu la permission de rencontrer M. Yorongar avant leur départ de N'Djaména, le 12 juillet.

2. La Cour d'Appel

Au cours de la mission exploratoire, puis de la mission d'observation du 1^{er} tour, des rencontres avec le Président de la Cour d'Appel de N'Djaména, chargée d'exercer les fonctions et les compétences que la Constitution attribue à la Cour Suprême et au Conseil Constitutionnel, jusqu'à ce que ces institutions soient mises en place, ce qui est prévu dans les 3 ans à venir, dont la proclamation des résultats et le traitement du contentieux éventuel, ont conforté la délégation sur la nécessité et l'urgence de l'appui à apporter à cette institution.

Ses besoins ont été, en effet, peu pris en compte dans les préoccupations tant nationales que de la communauté inter-nationale (un expert français a toutefois, été mis à sa disposition pour procéder à un premier perfectionnement des membres de la Cour qui, a par ailleurs reçu un matériel informatique de la part de l'Agence, et un matériel pour le décompte des résultats de la part de la France).

Cette situation a conduit le Président de la Cour d'Appel à adresser, dès le 5 juin, au Secrétaire Général de l'Agence de la Francophonie, une demande en vue de bénéficier des compétences de deux experts en contentieux électoral, ainsi que d'une documentation de référence.

Le Secrétaire Général a donné suite à ces deux requêtes en prolongeant, d'une part, la mission de deux personnalités qui faisaient partie des observateurs du 1^{er} tour, (M. Alexis Hountondji, Vice-Président de la Cour Constitutionnelle du Bénin et Maître Jacques Simonne), de manière à leur permettre d'assister la Cour pour le décompte des voix tant en ce qui concerne les méthodes que les pratiques suivies dans ce domaine, par d'autres pays francophones, et, d'autre part, en faisant procéder à l'envoi de la documentation appropriée, notamment, en ce qui concerne la jurisprudence pertinente, au Bénin et au Sénégal.

Ces experts ont identifié avec la Cour, les éléments susceptibles d'entacher la régularité du vote et pouvant faire l'enjeu de contentieux et élaboré un modèle de proclamation dont s'est inspiré la Cour.

L'Agence de la Francophonie a sollicité pour le 2^e tour de l'élection présidentielle, le concours de M. Alexis Hountondji, déjà présent au premier tour et de M. Louis-Marie Bastide, Président de la Cour Suprême du Mali, membres de la délégation..

Les entretiens avec le Président de la Cour d'Appel ont permis de procéder à des échanges de vue sur le 2^{ème} tour de scrutin et d'envisager les modalités pratiques de l'exécution de leur mission.

Les experts ont pris connaissance des nouveaux modèles de fiches de collecte des résultats et ont procédé à l'évaluation du dispositif mis en place pour le contrôle des résultats du premier tour (le rapport de ces experts est disponible à la DGCJJ).

Ils ont suggéré, en vue des prochaines élections législatives qui auront lieu en novembre 1996, d'organiser un séminaire de formation sur la « Gestion des élections », ainsi que l'analyse, la proclamation des résultats et le contentieux électoral législatif.

3. Communiqué des observateurs francophones et internationaux

Conformément au programme que s'était fixé la coordination de l'observation, un comité désigné par les observateurs internationaux et nationaux s'est réuni le 5 juillet, afin de procéder à la rédaction d'un projet de communiqué de presse conjoint. Après avoir été soumis pour approbation à chaque délégation, le texte final du communiqué a été arrêté en fin de journée par les porte-parole des observateurs siégeant au comité de

coordination. Voici le texte intégral du communiqué rendu public lors d'une conférence de presse organisée à l'hôtel Chari en fin de journée :

4. Centralisation des résultats

Le comité de coordination a décidé de confier au GERDDES la responsabilité d'assurer un suivi permanent des activités de comptabilisation des résultats par la CENI. Cette décision s'explique du fait que la plupart observateurs des délégations étrangères quittaient le Tchad dès le 5 juillet. À compter de cette date, des équipes composées d'observateurs du GERDDES se sont relayées, 24 heures sur 24, dans les locaux de la CENI, jusqu'au mercredi 10, à 20 heures, moment où cette dernière a rendu publics les résultats provisoires.

Pour leur part, les membres de la délégation de la Francophonie, restés sur place, se sont déplacés à la CENI, en moyenne deux fois par jour, afin d'y suivre de manière régulière, les opérations de totalisation. Le système mis en place peut être décrit de la façon suivante.

Les procès-verbaux accompagnés des fiches de résultats étaient réceptionnés par un membre de la CENI. Ces documents étaient immédiatement soumis à un représentant de chaque candidat qui après avoir vérifié si les nombres figurant aux procès-verbaux correspondaient à ceux des fiches de résultats, signaient ces dernières et notaient les résultats obtenus par les candidats.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
DES OBSERVATEURS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX DU 2^E TOUR DE L'ÉLECTION
PRÉSIDENTIELLE DU 3 JUILLET 1996

Sous l'égide des Nations Unies, les Observateurs Internationaux des Nations Unies, de l'Organisation de l'Unité Africaine, de la Francophonie, de l'Union Européenne, de la France de la Libye, du Soudan et du GERDDES-AFRIQUE ainsi que les Observateurs Nationaux du Tchad, qui ont observé le 2^{ème} tour de l'élection Présidentielle du 3 juillet 1996 au Tchad, ont décidé de rendre public le communiqué suivant :

La mission d'observation a été réalisée sur l'ensemble du territoire national tchadien, par 107 équipes mixtes d'observateurs nationaux et internationaux qui ont visité plus du tiers des bureaux de vote.

I. LE CONTEXTE

Les élections ont été précédées d'une campagne électorale qui a permis aux deux candidats de s'exprimer librement.

La CENI a déployé un effort remarquable sur le plan de l'organisation. Elle a pu assurer une meilleure coordination à tous les échelons.

II. ORGANISATION

Le matériel électoral était généralement disponible dans les délais et en quantité suffisante. On peut toutefois regretter que le problème de l'encre indélébile n'ait pas été résolu.

III. DÉROULEMENT

Dans l'ensemble :

- les bureaux de vote ont ouvert et fermé aux heures prévues.
- les bureaux étaient légalement constitués.

D'une manière générale, les délégués des candidats étaient présents, même si l'on a constaté à certains endroits que l'un ou l'autre des candidats n'était pas représenté.

La sécurité des bureaux était assurée sans pour autant que ne soient exercées des pressions sur les électeurs, sauf exception.

Les électeurs étaient motivés et disciplinés, même s'il semble que la participation était moindre qu'au premier tour du scrutin.

On a pu constater dans certaines régions, un nombre important de personnes en déplacement dont l'identité et la qualité d'électeurs sont difficilement vérifiables.

D'une manière générale, le scrutin s'est déroulé dans le calme et la sérénité même si, pour des raisons que les observateurs ignorent, quelques arrestations ont été opérées notamment celle du candidat fédéraliste du premier tour.

IV. CONCLUSION

Les observateurs nationaux et internationaux soulignent le calme et la discipline dans lesquels le 2^{ème} tour de l'élection Présidentielle s'est déroulé.

Le peuple Tchadien a fait preuve de responsabilité contribuant au bon déroulement du scrutin.

Le Comité de Coordination composé des Nations Unies, de la Francophonie, de l'Union Européenne et du GERDDES-Afrique.

Les fiches de résultats étaient ensuite transmises à une équipe de « statisticiens » qui n'ont quitté les locaux de la CENI que le jour où les résultats provisoires ont été annoncés. Chaque statisticien avait la responsabilité de comptabiliser les résultats d'une des circonscriptions électorales que comptent le pays.

Les fiches de résultats étaient ensuite remises à une équipe d'informaticiens dont la tâche était de saisir les données électorales. Le programme utilisé permettait de détecter toute incongruité dans les chiffres ou erreur de calcul.

Les fiches de résultats étaient enfin données aux observateurs du GERDDES qui gardaient leur propre comptabilité.

5. Proclamation des résultats

5. 1. Les résultats provisoires ont été annoncés par la CENI le 11 juillet 1996, à 14h30 (annexe).

Les résultats globaux, incluant les votes exprimés à l'étranger, donnent M. Idriss Deby vainqueur avec 69,09 % des voix, le candidat Kamougué recueillant pour sa part, 30,91 % des suffrages exprimés. Le taux de participation a été établi à 78,72 %.

Les résultats provisoires, par préfecture et par pays où les Tchadiens vivant à l'étranger ont pu voter, sont reproduits en annexe.

Le lendemain matin 12 juillet, la CENI transmettait à la Cour d'appel de N'Djaména la totalité des 6800 procès-verbaux, ce qui lui permit d'entreprendre sans grand retard son travail de vérification en vue de proclamer les résultats définitifs.

5. 2. Les résultats définitifs : ceux-ci ont été proclamés par la Cour d'Appel le 18 juillet (annexe).

Après avoir opéré divers redressements dont l'annulation de 67 procès-verbaux, la Cour a constaté la majorité obtenue par Idriss Déby qui emporte 69 % des votes exprimés lors du deuxième tour, dont le taux de participation a été ramené à 77 %.